



FICHAGE DES SALARIÉS

Préalable SNJ à la réunion du 29 septembre 2015

Le SNJ constate suite aux diverses versions et aux nombreux errements de la direction, que seule la justice a permis d'obtenir des avancées dans cette affaire de fichage des salariés.

Ce fichage clandestin a gravement mis à mal la confiance nécessaire entre les salariés et leur encadrement : il est donc indispensable que la direction prenne enfin la mesure du problème.

Or :

- en l'absence à ce jour de restitution sans conditions et en l'état de leurs fiches individuelles aux salariés en ayant fait la demande,
- en l'absence d'enquête sérieuse de la direction sur la mise en place de ce dispositif,
- en l'absence de toute consultation des instances représentatives du personnel comme la loi l'exige,

le SNJ n'a pas l'intention de participer à un "échange" avec la direction. Le SNJ maintient sa procédure en justice afin que toute la lumière soit faite sur cet épisode et que les responsabilités claires de chacun soient établies.

Paris, le 29 septembre